

École Jean-Leman
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

GUIDE PARENTS
2018-2019
SERVICE DE GARDE



Coordonnées du S.D.G.

École Jean-Leman
4, avenue Champagne
Candiac (Québec) J5R 4W3

Téléphone : 514 380-8899
Télécopieur : 450 659-3124
Courriel : sdg.jeanleman@csdgs.qc.ca
Site Internet : <http://jeanleman.csdgs.qc.ca>

Directrice adjointe :
Responsable du service de garde :
Éducatrice classe principale

Line Dumaresq
Nathalie Smith
Judith Gorry

poste 4133
poste 4138
poste 4139

Facturation : poste 4139

TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce qu'un service de garde?	3
Admissibilité, inscription	3
Horaire du service de garde	4
Ouverture et fermeture.....	4
Arrivée et départ	5
Communication	6
Santé et sécurité	6-7
Repas	8
Habillement, travaux scolaires, jeux et objets personnels	9
Journées pédagogiques.....	9
Paiement	10-11

Annexes

Annexe A : Formulaire de résiliation	12
Annexe B: Formulaire d'autorisation pour l'administration de médicaments.....	13
Annexe C: Journées pédagogiques – sorties 2018-2019	14
Annexe D : Plan de l'école et des accès	15
Annexe E : Transport Scolaire	16

Calendrier scolaire (voir le site Internet de l'école, onglet « vie scolaire »)

Qu'est-ce qu'un service de garde ?

C'est un milieu de vie sécuritaire, sain, stimulant et éducatif pour les enfants. Une diversité d'activités ludiques et éducatives amène les enfants à grandir tant sur le plan social, intellectuel que physique.

Nos principaux objectifs sont :

- Favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la créativité;
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants;
- Encourager le développement d'habiletés sociales comme le respect, la coopération et le sens du partage.

ADMISSIBILITÉ - INSCRIPTION



Le service de garde de l'école Jean-Leman est offert aux élèves de maternelle et du primaire inscrits à l'école Jean-Leman et aux élèves qui habitent sur son territoire.

Inscription

La période d'inscriptions a lieu au début du mois de mai. L'inscription est officielle lorsque le parent a remis la fiche d'inscription dûment complétée et que les factures précédentes ont été acquittées. L'inscription est valable pour toute l'année.

Annulation de l'inscription

En cours d'année, le parent qui retire son enfant du service de garde de façon définitive se doit d'en informer la responsable du service de garde au moins 10 jours ouvrables à l'avance ou payer des frais de 50 \$ à titre de pénalité pour bris de contrat.

Le service de garde a la possibilité de résilier le contrat avec un préavis de 10 jours ouvrables si le parent ne voit pas à ses obligations.

Pour plus d'informations, se référer à la section « Volet financier ».

Admissibilité et respect du code de vie

Le service de garde fait partie intégrante de l'école; c'est pourquoi les règles de vie en vigueur à l'école s'appliquent aussi au service de garde.

Un enfant peut être retiré du service de garde par la direction s'il ne respecte pas le code de vie de l'école. (Voir le site Internet de l'école, onglet « Qui sommes-nous? »)

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE



Jours de classe :

1^{re} à 6^e année :

6 h 35 à 8 h 05

11 h 30 à 12 h 50

14 h 55 à 18 h 15

Maternelle :

6 h 35 à 8 h 05

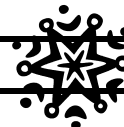
11 h 15 à 12 h 50

14 h 55 à 18 h 15

Journées pédagogiques :

6 h 35 à 18 h 15

OUVERTURE ET FERMETURE



La date d'ouverture du service de garde est le premier jour d'école, soit le 30 août 2018. La date de fermeture du service de garde est le 21 juin 2019.

Le service de garde est fermé durant les congés fériés, les vacances de Noël, la semaine de relâche et les vacances estivales.

Avis de fermeture avant le début des classes

Lorsque la commission scolaire prend la décision de fermer l'école à cause d'une tempête ou autre motif, le service de garde est également fermé.

Divers médias vous tiennent informés de la situation :

➤ Un avis de fermeture apparaît sur le site Web de la commission scolaire : www.csdgs.qc.ca ou sur celui de l'école : <http://jeanleman.csdgs.qc.ca>

➤ L'information est diffusée sur les stations de radio et de télévision suivantes :

Radio FM : 95,1 Première chaîne ou 107,3 Rouge FM ou 98,5 ou 105,7 Rythme FM

Télévision : TVA, émission Salut Bonjour ! ou LCN ou V télé , Ça commence bien.

➤ Si le système téléphonique est fonctionnel, vous pourrez entendre un message vocal spécial au poste 4131 à compter de 6 h.

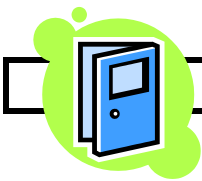
Avis de fermeture en cours de journée

Si l'école ferme en cours de journée, le service de garde demeure ouvert à moins que la sécurité des enfants ne soit compromise. Dans ce cas, le plan d'évacuation serait mis en place. Les élèves et le personnel de l'école trouveraient refuge à l'école Fernand-Seguin, située au 201, boul. Jean-Leman à Candiac, ou si impossible d'accès, au centre Roméo-V.-Patenaude, situé au 135, chemin Haendel, également à Candiac.

Accès aux locaux de classe

Veillez prendre note qu'il est interdit de retourner en classe, après les heures de cours, pour aller chercher des livres ou effets personnels.





ARRIVÉE ET DÉPART

Vous référer à l'annexe D (plan de l'école)

Accès au service de garde

L'entrée du service de garde est située aux 3 portes avant, sur la rue Champagne.

Les parents et les enfants doivent obligatoirement utiliser cette entrée pour les arrivées de 6h35 à 8h05 et pour les départs de 15h à 18h15.

En dehors de cet horaire, les portes sont verrouillées. Vous devez alors utiliser la porte du secrétariat.

Arrivée le matin

En venant conduire son enfant le matin, le parent est prié de le déposer au débarcadère à l'avant de l'école (sens unique). Veuillez demeurer dans votre voiture afin d'accélérer la procédure. À son arrivée, l'enfant doit signifier sa présence au personnel de l'accueil aux 3 portes, et ce, avant de rejoindre son groupe.

Départ à la période du dîner

Pour assurer une surveillance adéquate des enfants et éviter les recherches inutiles, il est important de nous aviser (autorisation écrite, datée et signée) chaque fois que vous autorisez votre enfant à dîner à l'extérieur de l'école. Veuillez ne pas rédiger le message d'autorisation dans l'agenda de votre enfant car celui-ci doit remettre le billet à l'éducatrice à l'accueil. Il est aussi possible d'envoyer un courriel à l'administration du service de garde pour autoriser le départ de votre enfant pendant la période du dîner à sdg.jeanleman@csdgs.qc.ca.

Pour attendre son enfant, se présenter sur la rue Chambord au débarcadère des autobus.

Lorsque le parent autorise son enfant à dîner à l'extérieur, celui-ci n'est plus sous la responsabilité de l'école. Votre enfant ne peut alors demeurer sur le terrain ni dans le stationnement de l'école.

Départ après les heures de classe

Lorsqu'un parent se présente aux 3 portes avant de l'école pour venir chercher son enfant, nous en informons l'éducatrice par radio-émetteur.

Si votre enfant est autorisé à quitter seul après l'école, celui-ci doit signifier son départ à son éducatrice ou l'éducatrice à l'accueil et lui présenter un message écrit, daté et signé par un parent. Il est aussi possible d'aviser par courriel (sdg.jeanleman@csdgs.qc.ca).

COMMUNICATION

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec Nathalie Smith, responsable du service de garde (poste 4138) ou Judith Gorry, éducatrice principale (4139).



Retard

Si un parent prévoit arriver en retard en fin de journée, il doit en informer le service de garde en laissant un message vocal au poste 4139.

Des frais de garde pour retard seront facturés si le parent arrive après l'heure de fermeture (18 h 15). 1 \$ la minute, voir la grille de tarification.

Communication écrite

Veillez récupérer votre courrier (les communiqués, les états de compte, etc.), dans la chemise identifiée au nom de votre enfant. Ces chemises sont situées à l'entrée du service de garde (3 portes avant). Elles sont accessibles seulement à compter de 15h les journées où il y a du courrier.



SANTÉ et SÉCURITÉ

Au service de garde, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que votre enfant soit en sécurité. Tout le personnel du service de garde a reçu une formation en premiers soins.

État de santé

Il est important de nous prévenir, par le biais de la fiche d'inscription, si votre enfant a des allergies ou des maladies qui nécessitent notre vigilance. De plus, il est important de nous informer de tout changement de l'état de santé de votre enfant.

En cas d'urgence

Nous communiquerons avec vous aux numéros que vous nous aurez donnés lors de l'inscription. Si ces numéros changent, nous vous prions d'aviser aussitôt le service de garde au poste 4138 ou le 4139 et le secrétariat de l'école au poste 4132.

Blessures ou malaises mineurs

En cas de blessures ou malaises mineurs, l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions pour informer les parents, si nécessaire.

Blessures ou malaises majeurs

En cas de blessures ou malaises majeurs : empoisonnements, réactions allergiques graves, problèmes respiratoires, cardiaques ou autres :

- ∞ Le service de garde demande les services ambulanciers (coût défrayé par les parents);
- ∞ Le service de garde prévient les parents ou la personne à contacter en cas d'urgence;
- ∞ En cas d'accident, l'éducatrice complète le rapport d'accident en relatant les faits.

Autorisation écrite

1) Médicament :

Lorsqu'un parent désire que son enfant reçoive un médicament au service de garde, il doit compléter le formulaire d'autorisation pour l'administration du médicament (formulaire en annexe). En plus de l'autorisation écrite, nous avons besoin de la posologie médicale apposée sur le contenant confirmant ainsi l'ordonnance médicale. Les médicaments sans ordonnance ne pourront être administrés aux enfants par le personnel.



Autorisation écrite

2) Départ :

Pour assurer une surveillance adéquate des enfants et éviter les recherches inutiles, il est important de nous aviser (**autorisation écrite, datée et signée**) dans les cas suivants :



- ↪ Si un enfant s'absente du service de garde pour la période du dîner;
- ↪ S'il quitte immédiatement après la classe;
- ↪ S'il quitte seul ou avec une autre personne à une heure déterminée.

Voir procédure complète à la section Arrivée / Départ

Attention aux allergies

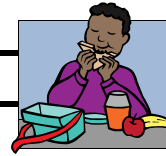
Nous avons plusieurs élèves à l'école qui ont des allergies sévères aux arachides et aux noix pouvant entraîner des problèmes importants et même causer le décès.

Certains sont allergiques à une très infime quantité et peuvent être incommodés par l'odeur de ces aliments.

L'école et le CLSC Kateri demandent votre collaboration. Veuillez NE PAS inclure de nourriture contenant des noix et des dérivés de noix dans les collations ou les repas de vos enfants.

Il est strictement interdit pour les enfants d'échanger de la nourriture entre eux.

REPAS



Boîte à lunch

Nous ne servons pas de repas aux enfants. L'enfant apporte son dîner dans une boîte à lunch. Veuillez prendre note que nous ne disposons pas de fours à micro-ondes pour réchauffer les repas. Il faut utiliser des contenants thermos pour les repas chauds et se servir de « ice pack » pour conserver la fraîcheur des aliments.

Traiteur

Nous offrons un service de traiteur. Pour l'année 2018-2019, nous avons retenu les services du traiteur « Le Lunch ». Pour se prévaloir de ce service, il faut commander directement sur le site Internet du traiteur.

Pour toute information, modification ou annulation, veuillez communiquer avec le service de traiteur « Le Lunch ».

LE LUNCH

Téléphone : 450 444-3737

Site Internet : www.lelunch.ca

Télécopieur : 450 444-3751



Chaque repas comprend une boisson (jus ou lait), un repas chaud ou froid, des crudités et un dessert. Prix de la portion régulière 5,00 \$ et 5,85 \$ pour la portion ado.

* Le service de traiteur débutera cette année le **lundi 10 septembre 2018**.

Collation

Un temps pour la collation est prévu à l'horaire à la fin des classes en après-midi. Il serait bon de prévoir un léger goûter qui sera pris à l'intérieur. SVP placez la collation du matin dans le sac d'école et non dans sa boîte à lunch.

Nous vous rappelons qu'une saine alimentation aide l'enfant à mieux se concentrer et à être calme. Les friandises ne sont pas permises à l'école sauf lors d'occasions spéciales.

Habillement

Votre enfant doit être habillé afin de pouvoir jouer à l'extérieur, quel que soit la saison. Il doit avoir en sa possession des souliers de course qui ne marquent pas pour avoir accès au gymnase. Pour les plus jeunes ou au besoin, le parent fournit des vêtements de rechange identifiés au nom de l'enfant dans un sac également identifié.

L'école ni le service de garde ne sont responsables des objets perdus ou volés.



Travaux scolaires

Une période de travaux scolaires est offerte aux élèves de 3^e à la 6^e année du lundi au mercredi. Les jeudis et vendredis seront offerts selon les besoins. Ce service n'est pas de l'aide aux devoirs mais bien une surveillance pour que les enfants puissent lire, étudier et faire leurs devoirs en toute tranquillité. Le rôle du personnel consiste à voir à l'organisation temporelle et physique entourant cette période; il ne remplace pas le suivi parental.

Jeux et objets personnels

Les jeux et objets personnels sont interdits au service de garde (jeux électroniques, planches à roulettes, balles, patins à roues alignées ...) sauf lors d'activités spéciales pour lesquelles vous serez informés.



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Inscription ****Nouveauté pour 2018-2019****

Votre enfant doit être inscrit pour participer aux journées pédagogiques. Pour ce faire, **vous recevrez par courriel les informations ainsi qu'un lien vous permettant de vous inscrire en ligne.** Vous pourrez également aller sur le site internet de l'école <http://jeanleman.csdgs.qc.ca/>. Sous la rubrique « Service de garde », vous y retrouverez les mêmes informations ainsi que le lien pour vous inscrire. Le formulaire en ligne sera disponible jusqu'à 10 jours ouvrables avant la tenue de l'activité. Il est important de respecter la date limite d'inscription. Après cette date, nous considérerons que votre enfant sera absent du service de garde et celui-ci ne sera donc pas accepté lors de cette journée (aucun frais ne sera alors facturé).

Annulation

Si vous annulez 10 jours avant la tenue de l'activité, aucuns frais ne vous seront facturés. Toutefois, si vous avez inscrit votre enfant pour la journée pédagogique et qu'il ne se présente pas, les frais de cette journée seront facturés (les frais de garde et le coût de l'activité et/ou de l'autobus s'il y a lieu).



La facturation se fait sur la fréquentation de base prévue. Elle débutera pour tous la première journée d'ouverture du service de garde et se terminera pour tous lors de la dernière journée d'ouverture du service de garde à moins d'avis contraire de votre part. Notez que nous facturons la première journée ouvrable de chaque mois.

Pour toute information sur la facturation, veuillez communiquer avec Judith Gorry (poste 4139).

Mode de paiement

Les paiements se font par chèque ou par paiement internet (vous recevrez un document en début d'année vous indiquant la procédure à suivre)

- ∞ Les chèques sont libellés au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS);
- ∞ Vous pouvez émettre un chèque par famille;
- ∞ Indiquer le nom de ou des enfants à l'avant du chèque;
- ∞ En début d'année, il est possible de remettre une série de chèques postdatés.

État de compte

Au début de chaque mois, un état de compte sera déposé dans la chemise identifiée au nom de votre enfant aux 3 portes. Consulter le tableau « Échéancier de facturation » pour connaître la date d'échéance et vous assurer ainsi que votre paiement nous parvienne à temps. Remettre votre chèque à l'éducatrice qui est à l'accueil aux 3 portes. Les frais des journées pédagogiques ne sont pas inclus dans cet échéancier.

ÉCHÉANCIER DE FACTURATION 2018-2019 FRÉQUENTATION JOURNÉES RÉGULIÈRES

Notez qu'à compter du 1^{er} janvier les tarifs pourraient être changés.

PÉRIODES DE FACTURATION	NOMBRE DE JOURS	TOTAL DE LA FACTURE	DATE DES CHÈQUES
30 août au 28 septembre	21	172.20 \$	30 août 2018
2 au 31 octobre	20	164.00 \$	2 octobre 2018
1 ^{er} au 30 novembre	20	164.00 \$	1 ^{er} novembre 2018
3 au 21 décembre	14	114.80 \$	1 ^{er} décembre 2018
8 au 31 janvier	18	148.50 \$	8 janvier 2019
1 ^{er} au 28 février	19	156.75 \$	1 ^{er} février 2019
1 ^{er} au 29 mars	15	123.75 \$	1 ^{er} mars 2019
5 au 9 mars	relâche	0,00 \$	----
1 ^{er} au 30 avril	19	156.75 \$	1 ^{er} avril 2019
1 ^{er} au 31 mai	20	165.00 \$	1 ^{er} mai 2019
3 au 20 juin	14	115.50 \$	1 ^{er} juin 2019

Notes :

Le respect de l'échéancier de facturation vous assure de conserver la place de votre enfant au service de garde.

- ∞ En cas de fermeture durant l'année, nous ajusterons le montant en conséquence;
- ∞ L'absence pour maladie, vacances, expulsion ou autre raison n'entraîne pas un remboursement des frais de garde;
- ∞ Advenant le départ d'un enfant du service de garde (résiliation du contrat), les chèques postdatés non requis seront remis aux parents.

Veillez consulter la section « Volet financier 2018-2019 » préparée par le service des ressources financières de la Commission scolaire pour avoir plus de précisions sur les sujets suivants :

- ∞ Reçu d'impôts;
- ∞ Résiliation du contrat par le parent;
- ∞ Résiliation du contrat par le service de garde;
- ∞ Remboursement;
- ∞ Frais sur les chèques retournés par la banque;
- ∞ Intérêts sur les comptes échus et impayés.

Pour toute information sur la facturation, veuillez communiquer avec Judith Gorry (poste 4139).

**SERVICE DE GARDE
ÉCOLE JEAN-LEMAN**

FORMULAIRE DE RÉSILIATION

Formulaire de résiliation
(Loi sur la protection du consommateur, article 190)

À : Service de garde
École Jean-Leman
4, ave Champagne
Candiac, Québec
J5R 4W3

Date : _____
(date d'envoi du formulaire)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat :

Conclu le _____ à _____

À compter du _____ (calculer 10 jours ouvrables de pré-avis)

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

Nom du parent : _____

Adresse : _____

Téléphone : Résidence : _____ Cellulaire : _____

Signature du parent: _____

Date : _____

SERVICE DE GARDE ÉCOLE JEAN-LEMAN

FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE
POUR L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Nom de l'enfant : _____

Groupe-repère : _____

Médication débutant le: _____

Médication se terminant le: _____

Nom du médicament : _____

Dose : _____

Fréquence et heure : _____

Signature du parent : _____

Date du jour : _____

LISTE DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2018-2019

Activités pour tous



SERVICE DE GARDE

À chacune des journées pédagogiques, les parents auront la possibilité d'envoyer les enfants à la sortie ou de les inscrire à la journée-école.

Dates	Réservations	
1 ^{er} octobre 2018	Centre de plein-air l'Estacade	
19 octobre 2018	GymFLy	
9 novembre 2018	Funtropolis	
16 novembre 2018	Centre Coyotes	
14 décembre 2018	Loisirs 3000	
7 janvier 2019	Journée d'activités à l'école	
8 février 2019	G.U.Ê.P.E Fou de la neige	
22 mars 2019	Pi-O	Patin + Cinéma
18 avril 2019 (conditionnelle)	Théâtre la Dame de cœur	
3 mai 2018	Cache-à-l'eau	
17 mai 2019 (conditionnelle)	Camp Youhou!	
21 Juin 2019	Journée d'activités à l'école	

